

# Divré Torah sur 'Houkat

Par le Rav David A. PITOUN

7 Divré Torah

## 1. « Playlist de Mitsvot »

### Contexte

Hashem ordonne à Moshé et à Aharon le commandement de Para Adouma – La vache rousse.

Cette Mitsva consiste à se procurer une vache totalement rousse, sans la moindre imperfection, et qui n'ai jamais porté de poids. On procédait à la Shé'hita – l'abatage rituel de cette vache, puis, elle était complètement brûlée. Les cendres de la vache étaient mélangées à de l'eau du Beit Ha-Mikdash (Temple), et toute personne ou objet ayant été au contact ou en présence d'un mort (juif) étaient aspergés de ce mélange, et retrouvaient leur statut de purs.

Ce qui fait du commandement de Para Adouma, une 'Houka – une loi irrationnelle, c'est que justement, celui qui aspergeait les personnes ou objets afin de les rendre purs, devenait lui-même impur. Il devait lui-même suivre un nouveau processus de purification.

« Hashem parla à Moshé et à Aharon en ces termes: "Ceci est la 'Houka (la loi irrationnelle) de la Torah ... » (Bamidbar 19 – 2 début de 'Houkat)

De nombreux commentateurs demandent :

Il aurait été plus précis de dire « Ceci est la 'Houka de la vache... », ou bien « Ceci est la 'Houka de la purification... ». Pourquoi généraliser l'aspect irrationnel de la Para Adouma (la vache rousse) à toute la Torah ? Il existe bien dans la Torah des commandements tout à fait rationnels, dont le sens est à la portée de chacun ?!

Lors de l'un de ses cours, notre maître, le **Rav Ovadia YOSSEF** z.ts.l a répondu à cette question de la façon suivante :

Il existe une catégorie d'individus qui se refusent à pratiquer toutes les obligations d'un juif. Ces gens prétextent qu'ils ne peuvent pratiquer que les choses dans lesquelles ils trouvent un sens. Par exemple, ces gens-là n'auront aucune difficulté à donner de la Tzedaka à un nécessiteux, ou bien, on pourra constater chez eux une véritable aversion pour tout ce qui est de nuire à son prochain ... etc.... Ces gens-là pratiqueront aussi d'autres Mitsvot à la condition qu'il y ait une certaine « logique » à leurs yeux.

En contrepartie, il existe des personnes, dont la Emouna en Hashem et sa Torah, est inébranlable. Ceux-là n'ont pas besoin d'avoir recours à une démonstration intellectuelle quelle qu'elle soit pour pratiquer les Mitsvot. Ces Tsaddikim accomplissent tous les commandements de la Torah sans jamais être dérangés par le fait qu'il y a certains points qu'ils n'arrivent pas comprendre !

Il est écrit dans Tehilim (119) « Les Reshaïm (les impies) sont loin de la délivrance, car ils n'ont pas recherché tes 'Houkim (lois irrationnelles) ».

Il existe plusieurs sortes de maladies. Certaines dont on connaît le mode guérison, et d'autres maladies dont on ignore le mode de guérison.

Le Tsaddik, qui lui, accomplit toutes les obligations d'un juif, même celles dont il ignore le sens, sera sauvé par Hashem de toutes les maladies, même de celles dont on ignore le mode de guérison, « Mida Kénégued Mida » – Mesure pour mesure.

Mais le Rasha (l'impie), qui lui, s'autorise à se faire une sélection – une « *playliste* » - des devoirs qu'il accomplit, ne se verra délivrer que des maladies dont on connaît le mode de guérison, et cela aussi selon le principe de « Mida Kénégued Mida – Mesure pour mesure.

Puisqu'**ils n'ont pas recherché l'accomplissement des 'Houkim**, ces lois irrationnelles, sous prétexte que cela n'avait aucun sens à leurs yeux, les Réshaïm seront **loin de la délivrance**, en cas de maladie incurable !!!

Un peu de confiance en l'infinie sagesse de la Torah, un peu d'innocence dans la pratique des Mitsvot, mais surtout beaucoup d'humilité vis-à-vis d'Hashem, peuvent nous sauver la vie !!!!!

C'est pour cela que la Parasha qui traite de la loi irrationnelle de la Para Adouma (vache rousse) débute par les termes généraux « *Ceci est la 'Houka (la loi irrationnelle) de la Torah ...* », et non pas « *Ceci est la 'Houka de la vache...* », ou bien « *Ceci est la 'Houka de la purification...* ». Afin de nous enseigner qu'au même titre que nous accomplissons des devoirs de la Torah, parce qu'ils nous semblent contenir un sens logique, ainsi nous devons accomplir l'intégralité des devoirs de la Torah, même lorsqu'on a du mal à les comprendre !

## 2. Les signes de conformité de la Vache Rousse

Hakadosh Barou'h Hou dit : « *J'ai érigé une 'Houka (une loi irrationnelle), j'ai établi un décret. Tu n'as pas le droit de remettre en question mon décret* ». (Midrash Rabba sur 'Houkat)

On peut se demander pourquoi cette répétition « *J'ai érigé une 'Houka, j'ai établi un décret...* » ?

Et pourquoi ne pas faire cette mise en garde aussi sur d'autres 'Houkim comme l'interdit de planter des greffes, ou l'interdit du lait et de la viande ? Pourquoi c'est uniquement cette 'Houka de la vache rousse que nous serions susceptibles de remettre en question ?

Il est rapporté dans la **Péssikta Rabbati** (enseignements des sages du Talmud) :

Un jour, les sages d'Israël devaient se procurer une vache rousse. Après de grandes difficultés, ils en trouvèrent une chez un non-juif. Ils lui proposèrent de la lui acheter. Le non-juif accepta contre 4 ou 5 pièces d'or. Ils acceptèrent. Le non-juif, voyant à quel point les juifs tenaient à lui acheter sa vache, changea d'avis et leur dit qu'il n'était plus disposé à leur vendre la vache. Ils lui proposèrent 5 pièces d'or, puis 10 pièces, puis 20, jusqu'à ce qu'ils arrivèrent à 1 000 pièces d'or et le non-juif accepta. Les sages d'Israël allèrent chercher l'argent. Que fit le non-juif ? Il dit à son ami : « *Viens voir comment je m'amuse avec ces juifs ! Ils sont prêts à m'acheter la vache à un très gros prix, parce qu'elle n'a jamais porté de poids. Regarde ! Je vais placer*

*un poids sur la vache, et j'empocherai quand même leur argent !!!* » Le non-juif exécuta ses paroles.

Or, il existe 2 signes distinctifs pour savoir si une vache a porté un poids ne serai ce qu'une seule fois dans son existence :

- Elle possède 2 poils dans le cou, là où, généralement, on pose la charge. Tant qu'on ne lui a jamais fait porter de charge, ces 2 poils restent parfaitement dressés. Mais dès l'instant où on y pose un poids, ces 2 poils ne se redressent plus jamais.
- Si elle a porté un poids, ses yeux ne sont plus à la même hauteur.

Les sages d'Israël revinrent avec l'argent pour prendre la vache.

Avant de payer, ils examinèrent la vache, et s'aperçurent qu'elle n'était plus valable.

Ils dirent au non-juif : « *Reprend ta vache, nous n'en avons plus besoin, et va t'amuser avec d'autres personnes !!* » Voyant cela, le non-juif s'écria : « *Béni soit Celui qui a choisi ce peuple !* » Il rentra chez lui et s'étrangla.

Qu'ainsi disparaissent tous les ennemis d'Israël !!

Le **Ben Ish Haï** (Rabbi Yossef 'Haïm Irak 19<sup>ème</sup> siècle) fait remarquer que si Hashem ne nous avait pas gratifié de ces 2 signes miraculeux grâce auxquels nous sommes à même de vérifier la vache rousse, nous aurions été susceptibles de « *remettre en question* » la possibilité de réaliser cette Mitsva, en disant : « *La Torah exige que la vache n'ai jamais porté de poids. Mais comment le savoir ?!!* » C'est pour cela –dit le Ben Ish Haï– qu'Hashem nous met en garde : « *J'ai érigé une 'Houka, j'ai établi un décret ...* ». **J'ai érigé une 'Houka** – en faisant en sorte que les 2 poils ne se redressent jamais. **J'ai établi un décret** – en faisant en sorte que ses yeux n'aient plus la même hauteur.

Puisque tu possèdes ces 2 signes, tu ne peux plus « *la remettre en question !!!* »

### **3. La vache rousse et l'orgueil**

Les élèves de **Rabbi Israël BAAL SHEM TOV** (Russie 18<sup>ème</sup> siècle, fondateur du courant de pensée de la 'Hassidout) demandèrent un jour à leur maître :

« *De quelle façon pouvons-nous accomplir de notre époque la Mitsva de la Vache Rousse ? Et quelle morale pour le service d'Hashem pouvons-nous tirer des cendres de la vache, puisque nous n'avons plus ni cendres, ni vache ?!* »

Le Rav leur répondit :

« *Le mot « PARA » (vache) fait allusion à la GAAVA (l'orgueil), puisque la racine du mot « PARA » est la même que celle de « PERE OURBE » (fructifie-toi et multiplie-toi), car l'orgueil agrandit l'esprit de l'homme. L'orgueil est à la fois positif et négatif.*

*Comme la Para Adouma (la vache rousse) qui purifiait ceux qui étaient impurs, et qui rendait impurs ceux qui étaient purs.*

*On a toujours enseigné dans le milieu 'Hassidic de la ville de PESHIS'HA (Europe de l'Est) qu'un 'Hassid doit toujours avoir 2 phrases à l'esprit :*

« *Je ne suis que poussière et cendre* » (phrase dite par Avraham Avinou – Voir Bereshit), et  
« *Le monde n'a été créé que pour moi* » (enseignement de nos maîtres du Talmud) »

### **4. Le puits de Myriam (Dévar Torah personnel)**

« *...Myriam mourut et fut ensevelie sur place. Le peuple n'avait pas d'eau...* »  
(Bamidbar 20-1, 2)

**Rashi** : Cela nous apprend que durant 4 ans, un puits les accompagnait par le mérite de Myriam.

En réalité, ce puits n'est autre que le rocher indiqué par Hashem à Moshé Rabbenou, à qui Moshé devait parler, mais qu'il frappa finalement avec son bâton et en sortit de l'eau.

Ce geste fut compté comme une faute de la part de Moshé Rabbenou et le priva du mérite d'entrer en Erets Israël. (Voir plus loin dans la Parasha les versets 8 à 13 du même chapitre)

**Il me semble** que l'on peut expliquer cette faute par l'enseignement de nos maîtres dans la **Guémara Ta'anit** (9a) :

Rabbi Yossé fils de Rabbi Yehouda dit : le peuple d'Israël a eu 3 bienfaiteurs : Moshé, Aharon et Miryam.

Chacun d'entre eux fit bénéficiaire Israël d'un cadeau :

Par le mérite de Miryam, Israël bénéficia du puits. Par le mérite d'Aharon, Israël bénéficia des colonnes protectrices de nuée. Par le mérite de Moshé, Israël bénéficia de la Mann.

**Rashi : Le puits.** Il s'agit d'un rocher duquel coulait de l'eau. Ce rocher roulait et accompagnait Israël. C'est ce même rocher que Moshé frappa, car il refusa de donner de l'eau par le mérite de Moshé, puisque Myriam était morte.

D'une certaine façon, il n'était pas concevable que Moshé Rabbenou « cumule » les mérites, et c'est pour cette raison que le rocher refusa de donner de l'eau quand Moshé Rabbenou le lui demanda.

## 5. Les menaces des nations sont-elles à prendre au sérieux ?

**Edom lui répondit : « Tu ne traverseras pas mon territoire, car je sortirais peut être contre toi avec l'épée. »** (Bamidbar 20-18)

### Contexte

Israël traverse le désert et doit passer par le territoire d'Edom (descendants de 'Essav) pour arriver jusqu'en Erets Israël. Israël lui envoie des messagers afin de lui demander s'ils peuvent seulement traverser son territoire, mais Edom refuse et menace Israël de lui faire la guerre.

### Question

Pourquoi Edom emploie-t-il le terme « **peut être** » qui laisse entendre une incertitude, alors que le terme « **car** » aurait été plus certain et beaucoup plus menaçant ?

### Réponse

Le Gaon et Tsaddik Rabbi Pin'hass Mi'haël de ANATOPOL z.ts. l répond en citant l'enseignement de nos maîtres sur le verset : « **La voix est celle de Ya'akov, mais les mains sont celles de 'Essav** ». Lorsque la voix est celle de Ya'akov – lorsque la voix de l'étude de la Torah et de la prière retentit dans les maisons d'étude et les synagogues, les mains de 'Essav n'ont pas d'emprise sur Israël. Mais lorsque la voix n'est pas celle de Ya'akov – lorsque les juifs se désintéressent de l'étude de la

Torah et désertent les synagogues, les mains de 'Essav reprennent le dessus sur Israël.

C'est pourquoi Edom ne peut pas menacer de façon catégorique car il ignore s'il aura – oui ou non – de l'emprise sur Israël, puisque sa domination dépendra de l'intérêt que porte Israël à l'étude et à la prière.

Cet enseignement nous montre à quel point notre sécurité ne dépend que de notre assiduité dans l'étude de la Torah et dans la qualité de notre prière quotidienne !!! La menace des nations reste incertaine et peut totalement disparaître par notre volonté à étudier la Torah et à prier !! (Tiré du livre *Shoul'han Gavoha*)

## 6. La plainte contre la Mann

« ...**Notre âme répugne ce pain qui détériore** » (Bamidbar 21-5)

**Rashi** : Etant donné que la Mann était absorbée dans les membres du corps, ils l'ont qualifié de « *pain qui détériore* ». Ils se disaient : « *Cette Mann va un jour faire éclater nos entrailles ! Y a-t-il un être humain qui puisse introduire de la nourriture sans jamais l'extraire ?!* »

### Contexte

Hashem nourrit Israël grâce à la Mann qu'Il leur envoie 6 jours sur 7. Cette Mann va les nourrir durant les 40 ans qu'ils passeront dans le désert. Israël se plaint de cette Mann auprès de Moshé Rabbenou.

### Question

Leur réclamation est apparemment très étonnante puisqu'ils ont consommé cette Mann durant 40 ans en restant en bonne santé. Pourquoi ont-ils soudainement le souci que leurs entrailles éclatent ?

### Réponse

Il est enseigné dans la Guémara Guittin (56b) que Rabbi Tsaddok jeûna durant 40 ans lorsqu'ils perçurent les signes annonciateurs de la destruction du Beit Ha-Mikdash. Lorsqu'on lui donna à manger, ses intestins ne pouvaient pas tout de suite accepter les aliments du fait de son jeûne prolongé.

En réalité, les Béné Israël avaient une crainte similaire.

Ils craignaient que leurs organismes perdent leurs fonctions, et n'acceptent plus de nourriture ordinaire lorsqu'ils entreraient en Erets Israël et se nourriraient de façon naturelle. (Tiré du livre *Sifté Tsaddik*)

## 7. La médecine et la prière

**Hashem dit à Moshé : « Fais toi-même un serpent et place-le en haut d'une perche: quiconque aura été mordu, le regardera et il vivra ! »**

### Contexte

Les plaintes d'Israël contre la Mann irritent Hashem et il envoie des serpents parmi le peuple qui provoquent la mort de nombreuses personnes. Ensuite Hashem indique à Moshé Rabbenou le moyen de guérir ceux qui ont été mordus par les serpents.

**Rashi :** Est-ce le serpent qui fait vivre ou mourir ? En réalité, lorsqu' Israël levaient leurs yeux vers le haut et acceptaient de soumettre leurs cœurs à Hashem, ils guérissaient.

### Question

Le ADMOR de GOUR – auteur du Séfat Emet – demande :  
Si c'est seulement le fait de regarder vers le haut qui constitue le moyen de guérison, quelle utilité a le serpent fabriqué par Moshé Rabbenou ?

### Réponse

Hashem a effectivement incorporé la propriété de guérison dans ce serpent fabriqué par Moshé Rabbenou, comme l'explique le RAMBAN, Hashem guérit le mal par le mal.

Mais Hashem désire aussi que même lorsqu'on a recours à la guérison naturelle, on doit aussi lever les yeux vers le ciel et prendre conscience que tout dépend de LUI.

### Shabbat Shalom

Rédigé et adapté par **Rav David A. PITOUN** France 5774  
[sheelot@free.fr](mailto:sheelot@free.fr)